

Avis voté en plénière du 26 novembre 2014

La mixité des métiers

Déclaration du groupe des professions libérales

Progresser vers une plus grande mixité des métiers doit mobiliser tous les acteurs, y compris ceux de la Fonction publique. L'avis liste avec objectivité les défis que nous devons relever et pointe la complexité des réponses à apporter du fait de nos modes de vie et schémas culturels profondément ancrés. Pour nous, les aptitudes doivent avant tout guider l'orientation des personnes vers le métier qu'elles entendent exercer.

Cet objectif doit nous engager, avant tout, à lutter contre les stéréotypes de genre. Leur poids dans les choix d'orientation scolaire et professionnelle, la représentation mentale que les élèves et leur famille se font de certains secteurs professionnels - comme le bâtiment - constituent des obstacles bien réels au progrès de la mixité. Ces secteurs pourtant ont besoin de personnels qualifiés et ont tout à gagner d'une plus grande ouverture aux femmes. En fait, la réalisation de la mixité des métiers passe en amont par une mixité des formations. Or, le choix des filières de formation est très marqué par les normes de masculinité et de féminité.

Les familles ont un rôle important dans l'orientation de leurs enfants, mais elles se montrent souvent réfractaires à des choix atypiques. Pour être efficaces, les efforts de déconstruction des stéréotypes devraient intervenir dès l'école élémentaire car à l'adolescence, moment particulièrement sensible d'élaboration des identités, les jeunes sont peu réceptifs à ce type de démarche. Il faut établir un pont entre le jeune et l'entreprise, pour présenter la réalité de certains secteurs et remettre en cause l'image caricaturale et dégradée des métiers techniques auprès du public féminin. On sait qu'il est difficile de lutter contre un héritage sociétal particulièrement prégnant, les stéréotypes d'orientation étant très présents parmi les prescripteurs : parents, professeurs et conseillers d'orientation....

Agir sur les représentations et les préjugés passe donc par des actions spécifiques concernant la formation initiale et continue, la reconversion professionnelle des femmes ou des hommes en recherche d'emploi, passe également par des actions de sensibilisation visant à mieux faire connaître les métiers, des actions en vue de faciliter l'intégration du sexe minoritaire et l'aménagement ergonomique du poste de travail ou des locaux.

L'entrée massive de femmes sur le marché du travail ne s'est pas opérée de façon homogène. Les femmes sont aujourd'hui concentrées sur un nombre limité de professions, surreprésentées dans des métiers peu qualifiés. Il existe un tropisme féminin pour le salariat et la Fonction publique, souvent pour concilier au mieux vie professionnelle et vie familiale.

Les professions libérales ne font pas exception. L'exercice d'une profession libérale est lié au diplôme qui en conditionne l'accès. Mais on observe qu'à diplôme égal, les femmes s'orientent plutôt vers

des missions moins techniques. Si l'exercice libéral permet autonomie, indépendance et liberté dans l'organisation du travail, ces commodités sont à relativiser compte tenu du temps consacré au travail par semaine, d'où la porosité de plus en plus grande dans nos professions, entre le statut salarié et le statut libéral.

Enfin, s'agissant des salariés des professions libérales, un récent accord « *Qualité de l'emploi dans les professions libérales* », signé en juillet 2010, a été étendu par arrêté en décembre 2011. Il comporte notamment un volet relatif à l'égalité professionnelle, au temps partiel et à la conciliation des temps de vie et à la prise en compte de la parentalité.

La persistance de la segmentation du marché du travail - selon le sexe - ne saurait faire oublier que des évolutions significatives en matière de mixité se sont produites au cours des 20 dernières années. Convaincu par la pertinence des préconisations, le groupe des professions libérales a voté l'avis.